

# Coordination Syndicale Départementale des Services Publics de Loire-Atlantique



Saint-Nazaire, le 14 avril 2026

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
6 quai Ceineray  
44000 Nantes

Objet: préavis de grève de 0h00 à 24h00 le 28 avril 2026

Monsieur le Préfet,

Ce 28 avril 2026, journée internationale de la santé et de la sécurité au travail, la CGT appelle comme chaque année à la mobilisation pour qu'enfin de réelles mesures soient prises pour en finir avec la mort ou les blessures graves au travail.

Dans le monde, chaque année, on dénombre près de 380 millions d'accidents du travail, entraînant absences, handicaps... voire la mort : plus de 3 millions de décès sont liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

En France, en 2024, le bilan de la Sécurité sociale dénombre 1 297 morts au travail ou par le travail (auxquels il faut ajouter les travailleurs dépendant du régime agricole, des régimes spéciaux, de la fonction publique, et les indépendants, non comptabilisés dans le rapport) :

- 764 décès à la suite d'un accident de travail ;
- 318 à la suite d'un accident de trajet ;
- 215 décès à la suite d'une maladie professionnelle.

C'est un scandale national, plus de 3 morts par jour, traités le plus souvent comme de simples faits divers.

C'est un bilan désastreux pour le gouvernement et le patronat qui défendent l'entreprise comme lieu d'apprentissage tout en refusant de prendre en compte la réalité du travail et ses conséquences.

Les morts à la suite d'une maladie professionnelle sont aussi en augmentation. Les cancers professionnels sont encore nettement sous-déclarés, et souvent non considérés

# Coordination Syndicale Départementale des Services Publics de Loire-Atlantique

comme liés à l'activité professionnelle, faussant ainsi les statistiques et donc à terme la prévention nécessaire des risques et la réparation des préjudices subis par les victimes du travail.

À ces morts s'ajoutent des milliers d'accidents graves occasionnant des lourdes séquelles parfois durables et entraînant trop souvent un licenciement pour inaptitude.

Les gouvernements de Macron ont drastiquement limité l'intervention des représentants du personnel, et les CHSCT ont totalement disparu depuis 2020 tous secteurs confondus. La CGT considère que cette situation participe à l'aggravation des conditions de travail et au recul en matière de prévention des risques professionnels. Le pouvoir d'agir des salariés et de leurs représentants dans les entreprises doit être renforcé. En particulier, les CHSCT, institutions indispensables à la prévention des risques professionnels, doivent être remis en place, avec des prérogatives nouvelles, et être accessibles à tous les travailleurs !

Pour ces raisons, la coordination syndicale départementale CGT de Loire atlantique revendique :

- *l'obligation de la mise en œuvre du DUERP, un DUERP qui soit genré (obligation depuis 2014 qui n'est pas appliquée) avec contrôle de son application et de sa mise à jour ;*
- *le renforcement de la protection des travailleurs et le respect du droit de retrait ;*
- *une politique pénale du travail sévère condamnant fermement les employeurs responsables d'accidents graves au travail ;*
- *le retour des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence, avec des prérogatives et une accessibilité renforcées ;*
- *le doublement du nombre d'inspecteurs du travail, le renforcement des effectifs de contrôleurs Carsat (Sécurité sociale), avec de plus larges prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;*
- *l'assurance de l'indépendance et de la protection de tous les acteurs de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des services de préventions sécurité au travail.*

Et dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales du département de Loire-Atlantique pour la journée du 28 avril 2026 de 0h00 à 24h00.

Pour la CSD  
Le bureau